



Conseil économique et social

Distr. générale
8 décembre 2021
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Cinquante-troisième session

1^{er}-4 mars 2022

Point 3 v) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour examen et décision :
classifications statistiques internationales

Rapport du Comité d'experts en classifications statistiques internationales

Note du Secrétaire général

En application de la décision 2021/224 du Conseil économique et social et de la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de faire tenir à la Commission de statistique le rapport du Comité d'experts en classifications statistiques internationales. Le Comité d'experts y présente les travaux relatifs à l'élaboration et à l'application de classifications statistiques internationales dans divers domaines et ceux qu'il a lui-même menés sur la coordination des classifications et sur le corpus des classifications statistiques internationales. Le rapport contient aussi des informations actualisées au sujet des travaux de l'équipe spéciale chargée de la révision de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) – y compris le projet de structure révisée de cette Classification ; des travaux de l'équipe spéciale chargée de la révision de la Classification centrale de produits ; de l'élaboration d'une Classification des fonctions des entreprises.

La Commission est invitée à examiner les points figurant à la fin du présent rapport.

* E/CN.3/2022/1.



Rapport du Comité d'experts en classifications statistiques internationales

I Introduction

1. À sa trentième session, tenue du 1^{er} au 5 mars 1999, la Commission de statistique a chargé le Comité d'experts en classifications statistiques internationales de renforcer la coopération dans le domaine des classifications internationales et de veiller à l'harmonisation et à la convergence des classifications dans le corpus international des classifications statistiques (E/1999/24, chap. VII).
2. Les classifications statistiques constitutives du corpus international ont été considérées comme les classifications types dans des domaines statistiques particuliers ou multiples ; elles ont été examinées et approuvées par la Commission de statistique ou par un autre organe intergouvernemental compétent dans des domaines tels que l'économie, la démographie, le travail, la santé, l'éducation, la protection sociale, la géographie, l'environnement et le tourisme, et elles revêtent une dimension directive.
3. Le présent rapport donne un aperçu des principales activités menées dans le domaine des classifications statistiques internationales depuis la cinquante-deuxième session de la Commission de statistique, tenue en 2021.

II. Activités menées par le Comité d'experts depuis la remise de son précédent rapport en 2021

4. Depuis la remise de son précédent rapport à la Commission de statistique en 2021, le Comité d'experts – anciennement Groupe d'experts – de l'ONU en classifications statistiques internationales a continué de jouer son rôle d'organe central chargé des travaux actuels et futurs consacrés aux classifications qui relèvent de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat. Il a encouragé l'adoption de pratiques exemplaires pour l'élaboration de classifications statistiques internationales, coordonné les travaux relatifs aux classifications statistiques qui font partie du corpus international et veillé à ce que les classifications statistiques internationales soient adaptées à leur objectif et puissent être utilisées pour tout un éventail d'activités statistiques.
5. Les travaux du Comité d'experts ont été administrés par son Bureau, qui s'est réuni à plusieurs reprises pour assurer le bon fonctionnement du Comité tout au long de la période considérée, veiller à ce que chaque tâche prescrite soit exécutée, et faciliter pour le Comité la communication d'orientations et d'informations sur les questions touchant les classifications statistiques internationales.

III. Activités des équipes spéciales

A. Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (quatrième révision)

6. Les travaux de l'équipe spéciale chargée de la révision des classifications statistiques internationales ont progressé et elle a réglé un certain nombre des problèmes relevés dans le document d'information du sous-groupe technique de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) présenté à la Commission de statistique à sa session de 2021.

7. L'équipe spéciale chargée de la CITI a tenu régulièrement des réunions virtuelles et a utilisé un wiki pour faciliter les délibérations et le règlement des problèmes soulevés. Elle a mis au point un projet de structure révisée de la CITI, comme l'avait demandé la Commission de statistique à sa cinquante et unième session. Le projet de structure révisée de la CITI est fourni en tant que document d'information à la Commission.

8. La Commission de statistique est priée d'approuver le projet de structure révisée de la CITI et de formuler des observations quant aux problèmes soulevés et à l'échéancier prévu pour l'achèvement de la version intégralement révisée de la CITI, qui sera présentée à la Commission pour approbation à sa cinquante-quatrième session, en 2023.

B. Classification centrale de produits (version 2.1)

9. Après approbation par la Commission de statistique à sa cinquante-deuxième session, le Comité d'experts de l'ONU en classifications statistiques internationales a établi une équipe spéciale qu'il a chargée de réviser la Classification centrale de produits (CPC). Ses membres sont des experts des classifications statistiques, mais aussi de la comptabilité nationale, de la comptabilité environnementale et des statistiques commerciales, l'objectif étant de veiller à ce que la classification corresponde aux normes statistiques internationales.

10. L'équipe spéciale a tenu des réunions virtuelles régulières sur la révision de la CPC et elle a utilisé un wiki pour faciliter les délibérations et constituer une liste préliminaire de questions en vue du lancement d'une consultation mondiale à la fin de 2021. Nombre des enjeux liés aux activités économiques qui ont été recensées lors de l'évaluation des questions intéressant la CITI ont été pris en compte dans la révision de la CPC.

11. En outre, il est envisagé de proposer une révision de la Classification internationale type des produits énergétiques dans le cadre plus général de la révision de la CPC. Cette question est examinée plus avant à la section D ci-après.

C. Classification des fonctions des entreprises

12. Des travaux ont été entrepris aux fins de l'établissement d'une classification des fonctions des entreprises qui appuierait les enquêtes de sourçage de portée internationale en facilitant la collecte d'informations sur le sourçage à l'échelle nationale et internationale. La classification est destinée à être utilisée pour la production de statistiques commerciales et en tant qu'outil d'analyse statistique. Le champ d'application de la classification est limité aux entreprises telles que définies par le Système de comptabilité nationale de 2008.

13. La classification est destinée à aller au-delà de la répartition traditionnelle par produit ou par activité (CPC ou CITI) et à fournir des catégories plus pertinentes pour décrire la façon dont les entreprises structurent leurs activités. Une telle classification sera très importante pour mesurer l'externalisation et la distribution des chaînes de valeur mondiales, ainsi que pour relier les fonctions des entreprises aux flux commerciaux internationaux.

14. Une consultation globale sur la classification des fonctions des entreprises a été menée en 2021, et l'équipe spéciale chargée de la classification des fonctions des entreprises met actuellement la dernière touche à une classification internationale des fonctions des entreprises, à une description de ses liens avec la CPC et la CITI, ainsi qu'à des lignes directrices pour sa mise en œuvre, qui seront soumises au Comité

d'experts pour approbation. La Classification des fonctions des entreprises est communiquée à la Commission en tant que document d'information.

15. La Commission est invitée à approuver la nouvelle classification des fonctions des entreprises, destinée à être utilisée en guise de classification internationale type.

D. Classification internationale type des produits énergétiques

16. Comme on l'a noté dans la partie du présent document consacrée à la CPC, il est proposé de réviser la Classification internationale type des produits énergétiques pour prendre en compte un certain nombre de modifications touchant les définitions et le contenu qui ont été recensées par les utilisateurs. En outre, une meilleure harmonisation entre la Classification internationale type des produits énergétiques et la CITI facilitera l'analyse des données physiques et monétaires, par exemple dans le cadre du Système de comptabilité environnementale et économique pour l'énergie, car la comptabilité énergétique utilise la Classification internationale type des produits énergétiques, cependant la comptabilité monétaire utilise la CPC. Compte tenu des chevauchements de contenus avec la CPC, le Comité d'experts s'est demandé s'il était judicieux de procéder à une révision traditionnelle de la Classification internationale type des produits énergétiques ou s'il serait préférable de l'intégrer pleinement dans la structure de la CPC ou d'en faire un produit dérivé ou un appendice de la CPC.

IV. Autres travaux portant sur les classifications internationales

17. Le Comité d'experts a continué de dialoguer et de collaborer avec les instances responsables et les équipes spéciales qui passent en revue leurs classifications statistiques ; en fournissant des avis relatifs aux pratiques optimales, en examinant les concepts et les principes associés aux classifications internationales existantes et nouvellement apparues ; en facilitant l'harmonisation des classifications apparentées ; en réexaminant les classifications en fonction des critères régissant l'inclusion dans le corpus international ; en facilitant ou en effectuant lui-même l'examen des classifications, selon le cas.

18. Le Comité d'experts continue de participer aux nouvelles initiatives relatives aux classifications statistiques mondiales et régionales et aux travaux entrepris sur les normes relatives aux métadonnées et sur les systèmes de gestion des classifications qui leur sont associés.

19. Les principaux axes de collaboration sont les suivants :

- Examen de la classification des activités statistiques ;
- Examen du volet consacré à la formation des enseignants de la Classification internationale type de l'éducation ;
- Groupe de travail technique de l'Organisation internationale du Travail sur la révision de la Classification internationale type des professions ;
- Groupe d'experts dans les méthodes novatrices et efficaces de collecte de statistiques sur le budget-temps ;
- Groupe de travail technique du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et du Conseil international des sciences pour l'examen de la terminologie et de la classification associés au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe ;

- Équipe spéciale conjointe chargée des normes statistiques interactives et numériques pour les statistiques et les classifications économiques ;
- Équipe spéciale mixte chargée des unités statistiques ; experts en matière de comptabilité nationale, de balance des paiements, de classifications statistiques et de statistiques sur les entreprises et le commerce.

V. Travaux futurs du Comité d'experts en classifications statistiques internationales

20. Le Comité d'experts continuera d'élargir ses domaines d'intérêt à des questions de classifications statistiques de portée plus vaste et de travailler à des approches nouvelles et innovantes de l'élaboration et de la mise à jour de classifications statistiques internationales, avec pour objectif de rationaliser le processus d'examen cyclique, de réduire le temps qui y est consacré et de diminuer le coût qui y est associé. En outre, le Comité d'experts envisage d'engager la révision de la Classification des fonctions des administrations publiques à la lumière de la récente révision de la Nomenclature des fonctions de la consommation individuelle.

VI. Décisions que la Commission est invitée à prendre

21. La Commission est invitée à :

- a) Approuver la quatrième révision de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique ;**
- b) Prendre note des progrès accomplis dans la révision de la CPC ;**
- c) Approuver la Classification des fonctions des entreprises pour utilisation en guise de classification internationale type ;**
- d) Engager la révision de la Classification internationale type des produits énergétiques ;**
- e) Formuler des observations au sujet des travaux exécutés par le Comité d'experts et des travaux futurs de celui-ci.**